



CONVENTION
de Mise à Disposition
de Salles de l'Ecole de Musique
au profit de l'Association « BLUE JAZZ »

ENTRE

La Ville de Royan, représentée par son Député-Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 19 juin 2010 rendue exécutoire le 21 juin 2010,

D'UNE PART,

ET

L'Association « BLUE JAZZ », association loi de 1901, déclarée en sous préfecture de Rochefort le 20 mars 2003, sous le numéro 0172005289, représentée par sa Présidente en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes,

Ci-après désignée ***l'Association***,

D'AUTRE PART,

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIIT :

§ Vu la demande présentée par Madame Claudine DAGAUD, Présidente de ***l'Association***,

IL EST ARRETE CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1

Il est mis à disposition de l'**Association**, les salles 5 et 13 de l'Ecole de Musique, sise rue des Arts à Royan.

ARTICLE 2

Cette mise à disposition est gratuite. L'utilisation des ces salles se fera :

- Le **mardi** de : **15 h 00** à : **19 h 30**, (pour la salle 5)
- Le **mardi** de : **19 h 30** à : **23 h 00**, (pour la salle 13).

ARTICLE 3

La présente mise à disposition est consentie pour l'**année scolaire 2010-2011** à compter de la date de signature de la présente jusqu'au 30 juin 2011 (sauf vacances scolaires).

ARTICLE 4

L'**Association** devra s'assurer contre tous les risques propres au locataire, auprès d'une compagnie d'assurances solvable et en justifier à la Ville au moment de l'entrée dans les lieux.

ARTICLE 5

Les salles mises à disposition sont en bon état d'entretien. L'**Association** s'engage à jouir de celles-ci en bon père de famille et les tiendra en parfait état d'entretien de propreté.

ARTICLE 6

La clé du local sera remise à Madame Claudine DAGAUD. Celle-ci devra la restituer à la fin de ses cours.

Fait à Royan, le 4 novembre 2010

**Pour l'Association,
La Présidente,
Claudine DAGAUD**

**Pour la Ville de Royan
Le Député-Maire,
Didier QUENTIN**

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 18 novembre 2010